



AUREA

conception & réalisation

Route de Levier 'Bonnet Rond'
25720 PUGEY

Tél : 03 81 57 31 13
Fax : 03 81 57 31 15

Courriel : aurea@aurea25.com

Demande de télé-maintenance

TARIF ET CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION PAR MODEM

TARIFICATION

Prise en charge : **50 € HT**

Prix de la minute indivisible : **1 € HT**

Nom société :

Nom du demandeur :

Nom de son représentant en cas d'absence

du demandeur :

N° de la machine :

Nature de l'intervention :

.....

.....

Je reconnais avoir lu et approuvé les termes des conditions d'intervention.

Document à nous retourner impérativement par fax au : **03 81 57 31 15**
Ou par mail : **commercial@aurea25.com**

Signature du demandeur ou de son représentant.

CONDITIONS D'INTERVENTION

GENERALES

L'interlocuteur au téléphone doit parler français.

L'intervention débutera après réception par la Société AUREA du formulaire rempli et signé du demandeur.

L'intervention ne peut pas durer plus d'une heure.

Sauf accord entre la Société AUREA et la société demandeuse, trois interventions par an et par machine peuvent être faites au maximum.

SECURITE

Le demandeur ou son représentant doit assurer la sécurité des personnes travaillant sur et autour de la machine.

Le demandeur ou son représentant doit assurer que rien ne gêne au bon fonctionnement de la machine.

Tout au long de l'intervention, le demandeur ou son représentant doivent rester près de la machine.

LIGNE TELEPHONIQUE

LE MODEM FONCTIONNE UNIQUEMENT SUR LES LIGNES TELEPHONIQUES ANALOGIQUES

La société demandeuse doit assurer le bon état de la ligne téléphonique et l'absence de coupure pendant le transfert des données.

Toute coupure de la ligne téléphonique peut entraîner un dysfonctionnement de la machine avec pour conséquence une casse de matériel ou entraîner des blessures aux personnes.

**LA SOCIETE AUREA NE POURRAIT ETRE TENUE RESPONSABLE
EN CAS DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT OU DE COUPURE DE LA LIGNE TELEPHONIQUE.**

INTERVENTION

PHASE DIAGNOSTIC

En fonction du diagnostic établi, Société AUREA se réserve le droit de démarrer l'intervention par modem ou de proposer un déplacement sur site.

PHASE INTERVENTION

Au cours de l'intervention la Société AUREA se réserve le droit d'arrêter l'intervention et de proposer un déplacement sur site.

Le temps passé au diagnostic reste à la charge de la société demandeuse.

Les phases diagnostic et intervention concernent uniquement les machines Société AUREA à l'exclusion de tous les périphériques (bols, variateur de moteur, appareil de marquage, appareil de contrôle, etc) y compris les pupitres afficheur.

FIN D'INTERVENTION

Le demandeur doit nous retourner la fiche de fin d'intervention signée et accompagnée d'éventuelles remarques.

FICHE DE FIN D'INTERVENTION

Date de l'intervention :.....

Heure de début d'intervention :.

Heure de fin d'intervention :.....

Intervention terminée : oui [] non []

Nom société :.....

Nom du demandeur :.....

Nom de son représentant en cas d'absence

du demandeur :

N° de la machine :

Nature de l'intervention :.....

.....

.....

Vos remarques :

.....

.....

.....

.....

Document à nous retourner impérativement par fax au : 03 81 57 31 15
Ou par mail : commercial@aurea25.com

Signature du demandeur

